Troisième Année. — Numéro 121 CINQ CENTIMES Samedi 1er Mai 1897

L'EGALITE de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	23 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ON REÇOIT LES ANNONCES
ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

DÉPOT LÉGAL Nord N° 811 1897

A L'OCCASION DU PREMIER MAI

Fête Internationale du Travail

"L'EGALITÉ"

ne paraîtra pas, DIMANCHE MATIN, nos ateliers et nos bureaux étant fermés samedi.

LIRE

dans notre numéro de lundi, le compte rendu détaillé et fidèle de la Manifestation du Premier Mai, en France et à l'Etranger.

BULLETIN DU JOUR

La Grèce et la Finance

Quelques vœux ont été émis par des Conseils généraux en faveur de la Grèce. Ces vœux, quoiqu'en petit nombre, n'en sont pas moins significatifs. Ils contiennent un blâme très net à l'adresse du ministère ainsi que les préfets, avec leur tact habituel, se sont efforcés de le faire ressortir en s'opposant à leur adoption.

Pour que des assemblées aussi courbées sous l'autorité des ministères réactionnaires, aussi applaties devant la morgue préfectorale aient osé, en si petit nombre soient-elles, émettre de pareils vœux, il faut en vérité que le courant d'opinion en faveur de la Grèce, si odieusement méconnu par le ministère, soit singulièrement énergique dans le pays.

C'est d'ailleurs un fait à remarquer que sur les six gouvernements qui forment le concert européen, et qui, par leur abominable partialité pour la Turquie, ont été cause de la défaite des Grecs à Larissa, il n'y en a pas un seul, à l'exception des gouvernements allemand et autrichien, dont la politique en Orient ne se trouve en complète contradiction avec l'opinion du pays qu'il administre.

Et alors, cette question se pose? Comment se fait-il que dans les autres grandes nations d'Europe, l'opinion populaire n'ait pas eu raison des vues contraires affirmées par leurs gouvernements respectifs.

C'est qu'aujourd'hui, malgré les tendances émancipatrices qui se manifestent avec une force chaque jour croissante, même parmi les peuples soumis au régime absolu, ce n'est plus l'opinion qui gouverne; elle a été détrônée par l'argent : c'est lui le maître qui dispose, qui soumet tout à ses volontés souveraines, qui exerce partout l'empire absolu.

L'argent! C'est lui qui, en ce moment, commande aux puissances et leur dicte leurs démarches en Orient.

Nous avons parlé déjà de l'intervention, dans le conflit gréco-turc, de la banque otto-mane impériale, dont le siège est à Constantinople. Cette banque, trop légitimement suspecte aux victimes de la férocité du sultan, avait été de leur part, lors des récents massacres arméniens, l'objet d'un attentat qu'on ne s'était pas expliqué en Europe.

L'explication se trouve tout naturellement fournie par les événements. C'est cette banque qui met à la disposition du sultan tout l'argent dont il a besoin pour soudoyer l'armée d'invasion qu'il a lancée en Grèce, ainsi que les officiers allemands qui la dirigent.

Or, il se trouve que le conseil d'administration de cette banque, composé avec un éclectisme tout cosmopolite, de banquiers de diverses nations de l'Europe, comprend un certain nombre de régents de la Banque de France.

La Banque ottomane, dotée d'un pareil conseil d'administration, ayant ponté sur le triomphe des Turcs et l'écrasement des Grecs, on s'explique maintenant pourquoi, malgré l'unanime vœu des peuples européens en faveur de la Grèce, l'Europe gouvernementale s'est prononcée pour la Turquie.

C'est ainsi que l'intégrité de l'empire du Sultan, au maintien de laquelle la Banque ottomane cosmopolite est intéressée, a été élevée à la hauteur d'un principe que les gouvernements européens, sachant bien qu'on ne lutte pas impunément contre la puissance de l'argent, n'ont pas osé contester.

Quoi qu'il en soit, l'incident mérite d'être retenu : il sera intéressant de le tirer au clair, en ce qui nous concerne, au cours de la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, qui, on le sait, a été fixée, sur la demande de M. Ribot, à l'une des premières séances de la Chambre lors de sa prochaine rentrée.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

LES VŒUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Paris, 29 avril.

Parmi les vœux émis par les Conseils généraux, signalons :

Un vœu adopté par les Conseils généraux du Jura et de la Marne tendant à ce que la France, fidèle à ses traditions, intervienne, de concert avec les grandes puissances, pour faire cesser la guerre d'Orient et empêcher le retour des massacres de Turquie;

Des vœux émis par les conseils généraux de Saône-et-Loire, de Belfort et de la Marne, demandant que le gouvernement encourage les familles nombreuses par des dégrèvements d'impôts;

Un vœu du conseil général des Hautes-Pyrénées, tendant à imposer une taxe sur les célibataires, pour combattre la dépopulation, et à modifier l'article 1070 du code civil sur les droits de succession.

Un vœu émis par la même assemblée tendant à une réforme du code pénal sur les multiples manières de voler, notamment sur les trafics d'influence ou les concussions, commis dans l'exercice d'une fonction élective;

Un vœu du Conseil général du Var tendant à la séparation des Eglises et de l'Etat;

Un vœu du Conseil général des Bouches du Rhône, en faveur de la révision de la Constitution.

Dans la plupart des départements, la session est close.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 avril.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Félix Faure.

Evénements d'Orient. — M. Hanotaux a mis le conseil au courant des événements qui se sont produits en Orient et des négociations qui se poursuivent entre les puissances; il a également informé le conseil du règlement de la question de la protection des sujets hellènes en Turquie.

Les Grecs catholiques restent sous la protection de la France; les sujets orthodoxes sont placés sous la protection collective de la France, de l'Angleterre et de la Russie.

Les consuls des trois puissances ont reçu des instructions dans ce sens.

— M. Barthou a rendu compte de la session des Conseils généraux et M. Turrel a entretenu le Conseil de la situation à la Grand'Combe.

L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

Paris, 29 avril.

Le juge d'instruction, pour n'en pas trop perdre l'habitude, a continué hier sa petite conversation avec Arton.

Vers trois heures, M. Le Poittevin a reçu M. Saint-Martin, qui venait se mettre à sa disposition et lui fournir les explications qu'il pouvait avoir à lui demander au sujet des papiers et des comptes trouvés par M. Marion, commissaire aux délégations judiciaires, dans les différentes perquisitions qu'il a faites ces jours derniers.

Me Cellenot, secrétaire de M. Demange, est venu pendant quelques instants s'entretenir avec Arton.

Parmi les dépositions faites récemment, on cite comme particulièrement importante celle de M. Ferdinand Martin, qui aurait indiqué au juge un certain nombre de parlementaires et d'anciens parlementaires ayant touché des sommes par d'autres intermédiaires qu'Arton. Il aurait accusé l'un d'eux d'avoir touché 50,000 francs.

De nouvelles convocations à comparaître au petit Parquet ont été envoyées à d'anciens parlementaires.

LA CONFÉRENCE DE TOM MANN A PARIS

Paris, 29 avril.

L'association des divers syndicats maritimes vient d'adresser à M. le préfet de police une demande tendant à avoir pour la journée du 15 mai la grande salle de la Bourse du travail où elle compte donner une conférence.

Tom Mann, l'orateur expulsé, ces jours-ci, de Hambourg, doit y prendre la parole.

On ne connaît pas encore la décision de M. Lépine au sujet de cette réunion, après laquelle Tom Mann doit fonder la Fédération générale des Docks européens.

UN COURAGEUX ET ÉMOUVANT SAUVETAGE

Troyes, 29 avril.

M. Poussié, fils du conservateur des hypothèques à Bar sur Aube, faisait une partie de barque sur la rivière l'Aube, au lieu dit « Mathaux », en compagnie de sa sœur et d'une amie de celle-ci.

Tout à coup, et sans qu'il se fût aperçu du danger, la barque, entraînée par le courant rapide créé dans une vanne levée, fila dans cette vanne, où elle s'engouffra.

M. Poussié eut la présence d'esprit de s'accrocher, en passant, à la charpente du barrage, sur laquelle il remonta sans peine; mais les jeunes filles, jetées hors de l'embarcation, qui avait sombré instantanément, tournoyaient dans les paquets d'écume et allaient infailliblement périr sans l'intervention de M. Dimay, témoin de l'accident, lequel s'élança, au péril de sa vie, dans le tourbillon, saisit les deux naufragées et les maintint à la surface jusqu'à ce qu'une barque vînt les recueillir tous trois.

Inutile d'insister sur la joie de la famille Poussier en apprenant à quel péril avaient échappé trois de ses membres et sur la reconnaissance exprimée au courageux sauveteur.

ÉTRANGER

EPOUVANTABLE SINISTRE MARITIME

New-York, 29 avril.

Le brick-goélette *Vaillant*, parti le 8 mars dernier de Saint-Malo pour Saint-Pierre et Miquelon avec soixante-dix hommes à bord, tant d'équipage que passagers, a été coulé par les banquises sur le grand banc de Terre Neuve, dans la nuit du 14 avril.

Le *Vaillant*, au moment où il fut atteint, allait à pleines voiles. Les embarcations étant insuffisantes, sept matelots durent s'embarquer sur un radeau qui s'en alla rapidement à la dérive. Il faisait un froid terrible; les hommes étaient à peine vêtus et n'avaient aucune nourriture à bord.

Trois moururent de froid; la chair de l'un d'eux servit à faire vivre les quatre survivants, qu'un dories appartenant au navire *Victor-Eugène*, de Granville, capitaine Delisle, a recueillis dans un état épouvantable et ramenés à New-York. Les quartiers d'inscription maritime les plus éprouvés par ce sinistre sont ceux de Dinan, Cancale, Saint Brieux et Saint Malo.

LES INONDATIONS EN AMÉRIQUE

New-York, 29 avril.

Les inondations de l'Oklahoma ont été terribles.

Il est impossible de fixer le nombre des victimes. On estime que ce nombre peut atteindre deux cents. La plupart seraient des nègres.

TERRIBLE EXPLOSION DANS UNE ÉGLISE

Londres, 29 avril.

On télégraphie de Larnaca (Chypre) :

« Une explosion s'est produite hier soir, près d'une église, à Samavosta.

» Une trentaine de personne sont été blessées. Plusieurs Turcs ont été arrêtés. »

LA MAGISTRATURE

Le Parlement, la presse, le public se sont fort occupés, ces temps derniers, des vices de l'instruction secrète et de sa réforme. La question en valait la peine.

Pour importante qu'elle soit, elle ne représente cependant qu'un des aspects du problème si délicat et si complexe que soumet à nos réflexions l'administration de la justice. Elle ne saurait être abstraite de la question plus large, non pas moins difficile qui porte cette étiquette redoutable : le recrutement de la magistrature.

De quelles garanties entourer le choix du juge? Quelles précautions adopter pour le soustraire aux influences de tout genre qui risquent de compromettre sa liberté? Pas de fonctions plus hautes que celles du magistrat. L'homme qui en est investi a besoin, pour les remplir avec efficacité, de se sentir entouré de la confiance et du respect justiciables. C'est l'idéal. On sait si la réalité lui ressemble.

Dans son remarquable discours sur l'instruction criminelle, René Viviani n'exagérait rien en disant : « La défense sociale ne peut être établie que lorsque les magistrats, gardiens des lois, conservent la confiance des justiciables ». Malheureusement, il n'emplifiait pas davantage lorsqu'aux applaudissements et aux rires de la Chambre, il ajoutait :

« Je défie M. le garde des sceaux de pénétrer dans une réunion publique quelconque, composée des éléments les plus divers, et de ne pas voir le spectacle suivant : si les partis sont prêts à en venir aux mains et qu'un orateur bien inspiré, sorti de l'ordre du jour, porte une accusation quelconque contre la magistrature, tous les partis se rassemblent et se réconcilient par leurs applaudissements ».

Nul ne peut contester qu'un pareil état d'esprit démontre qu'il y a dans le corps social quelque chose de pourri. C'est peu que de constater le mal : il faut tâcher de le guérir. Par quel remède?

M. le juge d'instruction Adolphe Guillot, qui n'est pas un ami du régime républicain, qui se montre parfois un magistrat passionné, mais à l'intégrité et l'indépendance duquel tout le monde se plaît à rendre hommage, termine son livre sur les *Principes du nouveau code d'instruction criminelle*, par cette belle page :

« Indépendance et justice sont deux grandes idées que l'instinct populaire aimera toujours à associer; le magistrat soupçonné de rendre des services lui semble digne de tout son mépris; une réprobation que ni les palinodies du lendemain, ni les indulgences de l'histoire ne parviennent à effacer, poursuit à travers les âges celui qui, investi d'une fonction, dont la violence seule semblait pouvoir le dépouiller, la livre lui-même, pour la satisfaction d'une vulgaire ambition, à la discrétion d'un maître ou aux appétits de la politique; les enseignements du passé l'attestent; c'est surtout par leur courage, par la fierté de leur langage en face d'un pouvoir pour lequel cependant ils eussent versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang, que des magistrats de la vieille France sont restés légendaires; au contraire, les noms qui ont eu le malheur d'être mêlés à des œuvres d'iniquité ou de violence, à de honteuses transactions, resteront éternellement pesants sur les familles condamnées à en recueillir le fatal héritage. »

Comment donc assurer au juge cette indépendance qui lui est indispensable? La difficulté change d'apparence avec les différents systèmes, mais elle subsiste la même, chez tous.

Le régime de l'élection ne la ferait pas disparaître. Pour être asservi aux passions d'un parti au lieu d'être soumis aux volontés d'un ministre, le magistrat n'en deviendrait pas meilleur.

Ne parlons pas de l'inamovibilité, comme d'une garantie pour les justiciables. L'expérience a fait bonne justice de cette légende. La séduction vaut mieux encore que la crainte pour mener les hommes. Et les attraits de l'avancement, les reflets du ruban rouge sont, aux mains de tout garde des sceaux, des instruments trop commodes.

Il importe tout d'abord de soustraire autant que possible, le pouvoir central à la tentation même de demander des services à la justice. C'est dire que les affaires politiques doivent échapper à la connaissance exclusive des magistrats. Dans leur livre, bourré de documents et d'idées, sur « les Erreurs judiciaires et leurs causes », Maurice Lailler et Henri Vonoven ont écrit ces lignes, que contresigneront tous les observateurs impartiaux :

» En politique, il n'y a pas de justice. On a souvent répété ce mot qui n'est point une boutade, mais la formule concise d'une exacte vérité. Pour ne parler que du passé, on peut dire que la justice saisie de poursuites contre les adversaires des puissants du jour, a constamment et facilement trouvé des preuves de culpabilité. Dans les procès politiques, aux yeux du juge qui qu'il fut, le gouvernement incarnait la société dont le magistrat est par fonction l'appui, le défenseur. En face d'un adversaire qui revendiquait son droit d'attaquer le gouvernement, le juge croyait de son devoir de condamner, de condamner quand même. Il lui semblait qu'acquitter c'était trahir. Sans songer toujours à sauvegarder personnel, sans oublier toujours aux calculs que ses ennemis lui prêtaient, il voulait dans la mesure de ses forces conjurer le péril social », et le plus souvent, sans rien sauver, il compromettait le prestige de la justice. »

On objectera peut-être qu'il est malaisé de discerner, de catégoriser les affaires politiques, à une époque où la politique touche à tout.

Aussi croyons-nous que le vrai remède c'est de délimiter, de spécialiser le rôle du juge, en faisant intervenir le jury, c'est-à-dire le peuple, dans le plus grand nombre d'affaires possible. Que le magistrat dise le droit, après que le jury aura souverainement statué sur le fait.

Obstacles matériels il n'en est point d'infranchissables, ni même, au vrai, de sérieux.

Tout d'abord, il convient de débuter le prétoire de la justice correctionnelle d'un ramassis de minces affaires qui l'encombrent au grand détriment de tous les intérêts. Elles seront utilement renvoyées devant les juges de paix, dont il importe de relever la condition au double point de vue moral et pécuniaire.

Quant au jury, il est temps d'en finir avec la loi Dufaure, si ridiculement restrictive. Que tout électeur soit juré: la justice n'en ira pas plus mal et les affaires publiques n'en iront peut-être que mieux. Inutile d'ailleurs de maintenir pour les affaires correctionnelles et civiles le chiffre trop élevé de douze jurés.

Du coup, l'appel disparaît, sauf peut-être pour une catégorie de décisions rendues par le juge de paix. Les frais diminuent. Les juges sont moins nombreux, mieux et également payés, libérés du joug des présidents de jury, une seule juridiction supérieure : la cour de cassation, gardienne du droit, choisie par un procédé qui ne fasse d'elle ni la servante de la politique, ni la prisonnière des abus et des préjugés professionnels.

Que ces principes soient discutables je le sais. Qu'ils soient dignes d'être discutés, je le crois. Que si l'on remarque qu'une telle transformation dans le fonctionnement de la justice implique d'autres révolutions, ce n'est pas moi qui dirai le contraire.

A. MILLERAND,
Député de la Seine.

BASLY & LAMENDIN

dans le Bassin houiller du Gard

(De notre correspondant spécial)

La Grand'Combe, 28 avril

La situation n'est pas modifiée. Malgré l'affichage de la Compagnie disant que les ouvriers qui ne seraient pas rentrés hier, seraient considérés comme démissionnaires, aucune défection ne s'est manifestée.

Dans la réunion d'hier, ouverte à 3 heures, le citoyen Rouquette a annoncé que le Conseil général des Bouches-du-Rhône a déposé une demande de crédit en faveur des grévistes, et celui du Gard un vœu demandant 3,000 francs.

L'affluence est aussi considérable qu'aux réunions précédentes.

DISCOURS DE LAMENDIN

Lamendin traite la question des économats qui portent un tort si considérable au commerce du pays.

» C'est vers 1872, dit il, que remonte l'origine des économats dans les centres miniers. Ici, vous étiez tenus d'aller vous y fournir. Pourquoi la Compagnie ne laisse-t-elle pas la liberté à chacun d'aller chez les commerçants du pays? Je n'ai pas besoin de demander aux commerçants locaux le préjudice que cela leur cause. Ils ne peuvent pas dire tout haut ce qu'ils pensent tout bas. »

M. Lamendin fait ensuite l'historique de ces magasins de vivres, et dit :

« C'est pourquoi je disais, dans ma première conférence, que ce n'était pas seulement une grève économique que celle-ci, car ceux qui se sont créé une fortune avec les sous versés par vous aux économats, voulaient chasser du pays les hommes qui voulaient le progrès. Plus vous serez faibles, plus vous serez visés. Restez donc unis.

» On vous dira après notre départ que nous sommes venus pour vous engager à ne pas travailler. Méfiez-vous, nous sommes venus pour soutenir votre cause juste, et vous mettre en garde contre cette administration oppressive. Nous ne sommes pas des orateurs, nous sommes simplement des ouvriers qui avons manié l'outil dès l'enfance. Nous pouvons donc vous causer en toute liberté. »

Lamendin parle ensuite des syndicats professionnels de 1872 à 1884, époque à laquelle la loi a été votée.

« Nous avons été victimes des magasins patronaux — on n'osait pas nous obliger à aller nous servir aux magasins. — On le donnait à comprendre en faisant une réduction de salaire à ceux qui n'étaient pas dociles. Mais à partir de 1884, nous avons dit : il ne suffit pas de chanter la *Marseillaise* ou la *Carmagnole*, nous avons pensé qu'il fallait à tout prix combattre ces Bastilles commerciales, qui, non seulement privaient les ouvriers de la liberté d'acheter où bon lui semblait les denrées alimentaires et tout ce qui est nécessaire aux familles, mais aussi nous avons vu dans les périodes électorales les patrons commerçants forcer la main à des mineurs républicains, les obliger à faire la propagande et distribuer des bulletins de vote pour les candidats cléricaux et capitalistes chers à la Compagnie. Nous avons vu des ouvriers qui ont été plusieurs années sans toucher un centime de leur salaire, ceux-ci étant toujours hypothéqués par les appétits voraces des magasins patronaux, et des femmes ont vendu du pain à moitié prix, ou bien d'autres marchandises pour obtenir quelques sous pour les besoins du ménage.

» Comment voulez vous que dans de pareilles conditions les ouvriers ne voyant pas d'argent ne soient pas sous la tutelle du maître, au détriment des devoirs sociaux les plus sacrés! Nous avons pu par une propagande incessante, de 1884 à 1894 atténuer les mauvais effets du préjudice causé tant au commerçant qu'aux ouvriers eux mêmes, mais à cette dernière date nous avons été frappés, dans le Pas-de-Calais et le Nord, par une grève malheureuse et les patrons, comme autrefois, ne se contentent plus d'exploiter cette richesse minéralogique qui est la propriété de l'Etat, ils reprennent de plus belle la réouverture de leurs économats au détriment et des travailleurs et du commerce de notre pays.

» Si M. Graffin a voulu mettre à la porte 500 familles des mineurs les plus anciens, c'est qu'il a voulu frapper la tête du Syndicat, parce qu'il réclame des réformes que tôt ou tard il faudra bien accorder. Mais aussi, en chassant tous les mineurs militants du pays, il a voulu étendre les idées de progrès chères à nos institutions républicaines ».

Puis l'orateur se retournant vivement vers les mères et les pères de famille, prononce une phrase qui émeut tout l'auditoire :

» Ne craignez-vous pas qu'à force de faiblesse et de capitulations devant de telles monstruosités qui compromettent vos droits et l'avenir de vos enfants, ceux-ci, plus instruits et plus éclairés que vous mêmes, viennent vous reprocher plus tard que vous n'avez rien fait pour eux. »

Ce discours est chaleureusement applaudi.

DISCOURS DE BASLY

C'est ensuite au tour de Basly, qui démontre l'exode des travailleurs à travers les Compagnies [illegible] d'exploitation, les magasins existant partout. Il dénonce le procédé illégal employé par la Compagnie contre les ouvriers qui ne sont payés qu'après deux mois de travail, ce qui les oblige à se servir aux magasins. C'est la fourniture forcée et cette organisation n'a d'autre but que la ruine des commerçants et des ouvriers.

Il rappelle que la grève de Decazeville dura cent huit jours et fut victorieuse. A la Grand'Combe, la misère des sans-travail n'a pas encore fait de victimes et les mineurs sauront triompher s'ils savent s'unir et appeler à eux tous les hommes indépendants et sincèrement républicains qui siègent dans les corps électifs. A ce sujet il se demande comment le gouvernement pourra annuler les crédits votés par les Conseils généraux et les Conseils municipaux, alors que M. Graffin, lui-même, a appuyé le vote de 1,000 francs en faveur des victimes du chômage.

Liant ensuite la question politique à la question économique, Basly démontre que les travailleurs n'ont obtenu quelque chose que lorsqu'ils ont été organisés.

***

Rouquette demande ensuite à ceux qui sont d'avis de reprendre le travail, de lever la main. Aucune main ne se lève; sur le vote de la grève, on constate, au contraire, l'unanimité. La sortie s'écoule sans incident.

Un ordre du jour de remerciements et de félicitations aux députés ouvriers, est voté à l'unanimité.

Le citoyen Basly est reparti pour Paris, mais le citoyen Lamendin reste encore quelques jours au milieu des mineurs.

HANOTAUX-RICHELIEU

La France peut être tranquille. Tout va bien, on s'occupe de ses affaires.

Une note officieuse nous apprend que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, s'est rendu mercredi matin, à l'Elysée, pour saluer le président de la République à son retour à Paris et qu'il s'est entretenu avec lui de la situation extérieure.

Il est fâcheux que cet entretien ait eu lieu entre quatre-yeux. Certainement, les témoins, s'il s'en était trouvé, ne se seraient pas ennuyés.

L'illustre Hanotaux exposant la situation extérieure, à laquelle il n'a jamais rien compris, à M. Félix Faure, qui ne se soucie pas de comprendre, c'était certes une conférence d'une puissante originalité.

Le joli sujet à donner au concours pour le prix de Rome, et quel merveilleux tableau à faire! Peut-être aussi pourrait-on le soumettre aux méditations des jeunes gens que la République française entretient à l'école d'Athènes, qu'il est d'ailleurs question de transférer en Turquie.

Toute cette réclame, tout ce cabotinage, tout ce dévergondage de publicité; organisés par le plus insignifiant des diplomates, sont profondément tristes.

M. Hanotaux, qui nous paraît un peu abuser de la séparation des Chambres, se garde bien de solliciter un décret de convocation du Parlement. *Il n'figure pas*, il est vrai, que la responsabilité des ministres, sous le régime actuel, est purement illusoire. Pourquoi, diable, se gênerait-il!

Il est vrai que Richelieu, dont M. Hanotaux n'est fait l'historiographe, ne se gênait pas davantage, mais il avait du génie. M. Hanotaux n'a que de la suffisance.

En l'espèce, cette suffisance est, malheureusement, synonyme d'insuffisance.

Conseil Général du Nord

Séance du 29 avril

AVANT LA SÉANCE

Les tribunes publiques sont combles dès deux heures, malgré l'orage qui s'est abattu à 1 h. 45.

La séance était fixée pour 2 heures, mais les conseillers n'ont pas l'air de se presser.

Le président Soulfort n'entre dans la salle qu'à 2 heures et demie, suivi du général Ovigneur. Celui-ci suit le président à petits pas en portant sur ses bras une énorme serviette.

Il n'y a pas plus de 20 membres de l'assemblée départementale dans la salle. Aussi, dans les tribunes publiques, les curieux paraissent désappointés. L'huissier, lui-même, le père Bach, s'ennuie, appuyé contre le mur, il se gratte... le nez.

Enfin à 2 h. 40, le préfet Laurenceau entre dans la salle, essuyant son impériale avec son mouchoir.

LA SÉANCE

Présidence de M. Semfort, président.

Aussitôt l'arrivée du Préfet, à 2 h. 40, le président ouvre la séance.

La lecture du procès verbal de la séance de mercredi ne donne lieu à aucune observation.

C'est le général Ovigneur qui commence la lecture des rapports.

La Fête de gymnastique de Roubaix

Nous avons dit hier qu'à la suite des renseignements donnés par Lepers le Conseil avait renvoyé au Bureau la demande d'indemnité pour la fête fédérale de gymnastique de Roubaix, afin de l'augmenter.

Cette fois, au lieu de 500 fr. le général OVIGNEUR, au nom du Bureau, propose le vote d'un crédit de 2,000 fr., dont 1,500 fr. pour l'achat d'un objet d'art et une somme de 500 fr. pour deux médailles d'or et une médaille d'argent à décerner au nom du Conseil général.

Malgré l'intervention de M. MENTION, qui voudrait s'en tenir au chiffre de 500 fr., le Conseil vote le crédit de 2,000 fr.

Questions diverses

Sur le rapport de M. ROGEZ, les demandes de subvention présentées en faveur de la Société de secours aux militaires coloniaux et de l'Union coloniale française ne sont pas prises en considération.

[illegible] d'où :

La modification du service des trains sur la ligne de Tourcoing à Ascq de façon que les voyageurs puissent trouver le matin la correspondance pour Orchies; l'abaissement des tarifs sur la ligne N des tramways de Lille; la construction d'une halte au P. N. de l'Heurtebise.

L'abaissement de la voûte du syphon du pont de la Citadelle, sur le canal de la Deûle, à Lille; la construction d'une passerelle au-dessus de la voie ferrée, à proximité de la gare de St André; L'établissement dans la salle des Pas-Perdus, à la gare de Lille, d'un tableau d'arrivée des trains; L'arrêt à la halte de St Maurice du train partant de Lille, à 7 heures du soir, pour Tourcoing.

Le Conseil délègue à la commission départementale les pouvoirs nécessaires pour statuer sur les projets d'exécution du tramway de Béthune à Estaires.

Le Conseil appuie les vœux ayant pour objet :

La délivrance de billets d'aller et retour à la halte de Pont Thibaut pour Lille, par Seclin ou par Templeuve; La délivrance de billets d'aller et retour sur le chemin de fer des Flandres;

La réfection de la voie de tramway de Lille à Tourcoing; la transversale des fortifications; la transformation en gare de la halte de St Maurice; la construction de passerelles pour piétons aux P. N. de Don et d'Hautmontdurin, la construction d'une ligne de tramway de la porte du Temple à Canteleu, le prolongement jusqu'au cimetière du Sud du tramway de la délivrance de billets d'aller et retour pour Raches à la gare de Flines.

Le crédit voté pour les impressions et fournitures à la charge du budget départemental est de 5,000 fr., mais les dépenses se sont élevées à 6,067 fr. 25. Le préfet demande un nouveau crédit de 1,067 fr. 25.

M. VANDAME s'étonne que le crédit voté ait été dépassé de 1,067 fr. 25.

LE PRÉFET. — L'augmentation des dépenses provient des élections sénatoriales.

M. VANDAME. — En tout cas, l'administration aurait dû prévoir cette dépense.

Au nom du bureau, M. Vandamme, rapporteur, propose d'ouvrir au budget de 1897, un crédit de 1,000 fr. seulement, et d'imputer la différence, soit 67,25, sur le crédit des dépenses imprévues, à titre d'indication, pour inviter l'administration à mieux déterminer les crédits nécessaires pour des dépenses qui peuvent être parfaitement prévues, comme celles qui concernent des élections sénatoriales.

Les conclusions du rapport de M. Vandame sont adoptées.

Le Conseil émet des vœux demandant : La suppression de la surtaxe nouvellement créée sur les cartes à jouer; L'augmentation de l'effectif de la brigade de gendarmerie d'Halluin; La substitution aux droits fixes d'hypothèque d'une taxe proportionne le : La création d'une pièce de monnaie de 0 fr. 025.

Un crédit complémentaire de 19,485 fr. 89 est voté pour assurer le paiement des dépenses non acquittées, occasionnées par les aliénés indigents en 1896.

M. MENTION, à ce sujet, pose la question suivante au préfet : Lorsque la justice, un juge d'instruction, envoie un homme ou une femme en observation dans un asile d'aliénés, les frais sont-ils à la charge du département ou de la justice?

LE PRÉFET. — Je ne sais pas au juste comment on procède dans le Nord. (Marques d'étonnement).

M. MENTION se livre alors à de judicieuses critiques et cite le fait suivant :